

du 13 ~~Septembre~~ 1993

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° ~~93-440~~/MFPOA/DGFP/
DGCA portant titularisation
et nomination au titre de
l'année 1987, de Monsieur
ITOUA NIAMBA Frédéric, In-
génieur Principal Stagiaire
des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services
Techniques (Industrie).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique;
Vu le Décret n°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Techniques;
Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le Décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;
Vu le décret n°63-81 du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagi-
aires notamment en ses articles 7 et 8;

D.G.B.

Vu le Décret n°65-170/FP-BE du 25 Juin 1965
règlementant l'avancement des Fonctionnaires;
Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret
n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires;

D.G.C.F.

Vu le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrat-
ions, avancements et révisions des situations adminis-
tratives des Agents de l'Etat;

Vu le Décret n°90/426 du 30 Juin 1990 ~~relatif~~
~~au régime~~ des effets financiers des avancements ~~et~~ des
révisions des situations Administratives ~~des titularisations~~;

Vu le Décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n°93/342 du 10 Juillet 1993
portant organisation des ~~intérieurs~~ des

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 26 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires;

Vu le procès-verbal de la commission Administrative
paritaire réunie à Brazzaville en date du 26 Décembre
1991;

DECRETE :

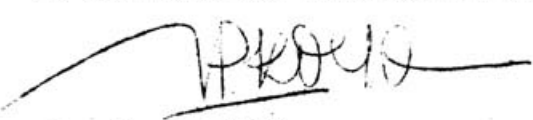
Article 1er : Monsieur ITOUA-NIAMBA (Frédéric), Ingénieur Principal des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Industrie), en service à la Direction Générale de l'Industrie à Brazzaville, est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 20 Mars 1987, ACC=Néant.

Article 2: Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er ~~juillet~~ 1990, sera enregistré, publié au ~~J.O.~~ et communiqué partout où besoin sera. /2.

Brazzaville, le 13 Septembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Joan Prosper KOYO


- Général Jacques Joachim YHOMBY PANGO -

Ampliations:

J.O.R.C..... 2
DGFP/DGCA..... 4
DGB/DGCF..... 4
DGI/..... 2
MM/DAF..... 5
SGG/BC..... 2
INTERESSE. relatif..... 2
DOSSIER 2/-